

Edit'eau



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) vise à concilier les différents usages (eau potable, irrigation, industrie, ...) et la protection des milieux aquatiques. Suite aux discussions qui se sont tenues en 2025 consistant à identifier les enjeux, les thématiques clés et le niveau d'ambition, la stratégie a été validée en début d'année.

Cette étape franchie permet de fixer le cadre de travail pour la prochaine Commission Locale de l'Eau (CLE) qui sera installée dans les mois à venir suite aux élections municipales.

Tout au long de mon mandat de Président de la CLE, j'ai souhaité assurer un dialogue constructif entre les parties prenantes. Dans un contexte de changement climatique, la mobilisation autour des sujets de l'eau est essentielle pour notre territoire. Pour ma part, après 5 années en tant que Président de la CLE, j'ai décidé de laisser la place pour me consacrer notamment à mes autres mandats locaux. Néanmoins, dans la continuité du travail entrepris, il est nécessaire que cette dynamique se poursuive pour une meilleure gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle.

Cette nouvelle lettre d'information vous permettra de prendre connaissance plus en détail de l'état d'avancement du SAGE et pourra également servir de support pédagogique pour les nouveaux élus. Aussi, l'EPTB Vienne en tant que structure porteuse, proposera au collège des élus un temps d'information dédié lorsque la CLE aura été recomposée par arrêté préfectoral.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

**LE PRÉSIDENT DE LA CLE
DU SAGE VIENNE TOURANGELLE**

VINCENT NAULET

N°6

MAI 2026

Sommaire

- État d'avancement du SAGE Vienne Tourangelle
- Le renouvellement de la CLE
- Gestion quantitative de l'eau
- Zones humides et labellisation Ramsar
- Actualités du bassin



Réunion de la CLE du SAGE Vienne Tourangelle
le 4 avril 2025



Chantier de plantation participatif sur la zone
humide de Montour (37)
Source : F. Bergé - SBNM



ÉTAT D'AVANCEMENT DU SAGE VIENNE TOURANGELLE

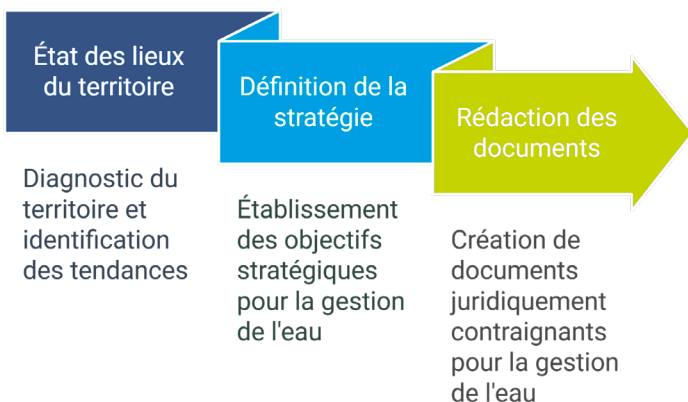


Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est un outil de planification pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) à l'échelle d'un bassin versant ou d'une partie d'un bassin versant, il est institué par la loi sur l'eau de 1992. Il vise à concilier le développement d'un territoire et les différents usages existants (eau potable, agriculture, industrie...) avec la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

L'élaboration d'un SAGE est structurée en trois grandes étapes :



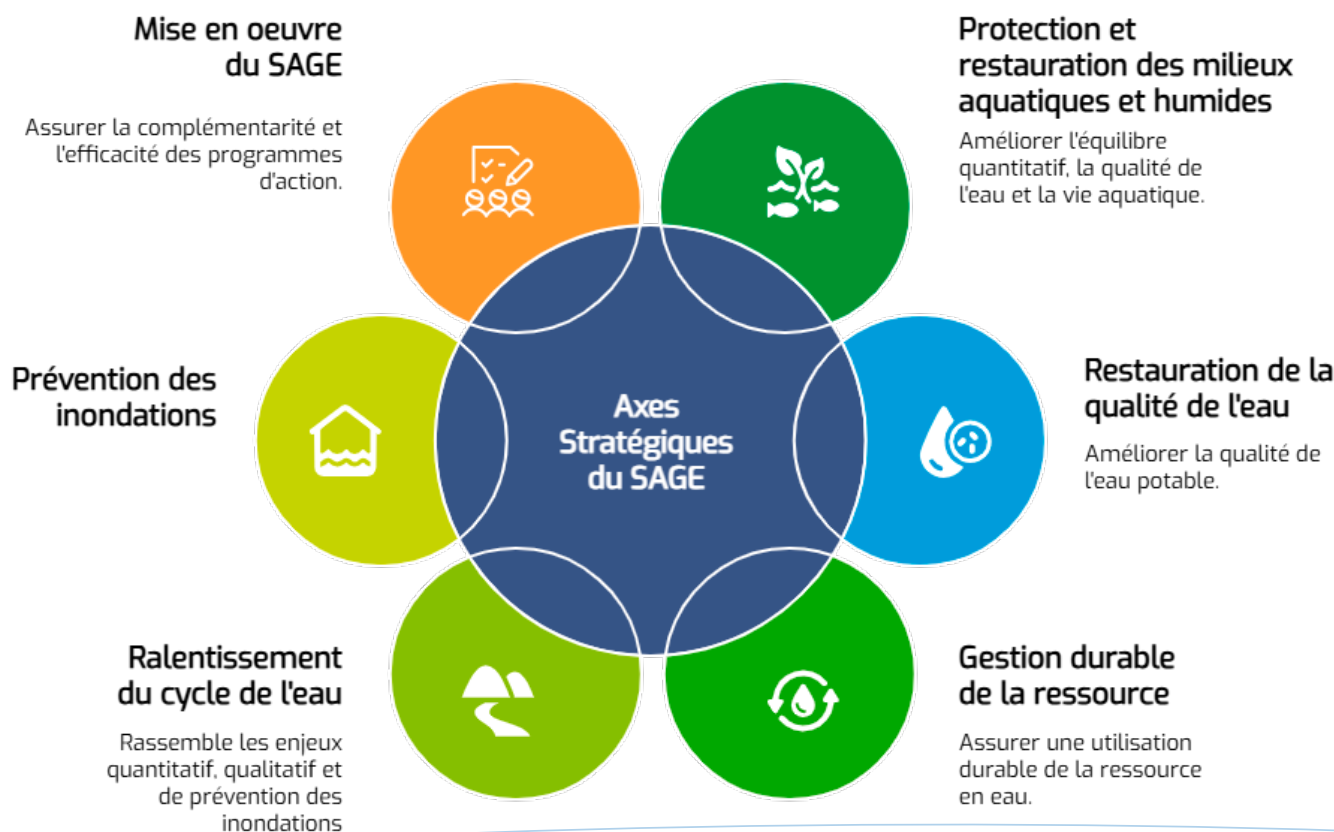
État des lieux du SAGE

Débutée en janvier 2022, la phase d'état des lieux s'est achevée en novembre 2024. Les documents constituant cette phase (état initial, diagnostic et scénario tendanciel) sont disponibles sur la page dédiée du SAGE Vienne Tourangelle : <https://eptb-vienne.fr/emergence-du-sage-vienne-tourangelle>.



Définition de la stratégie du SAGE Vienne Tourangelle

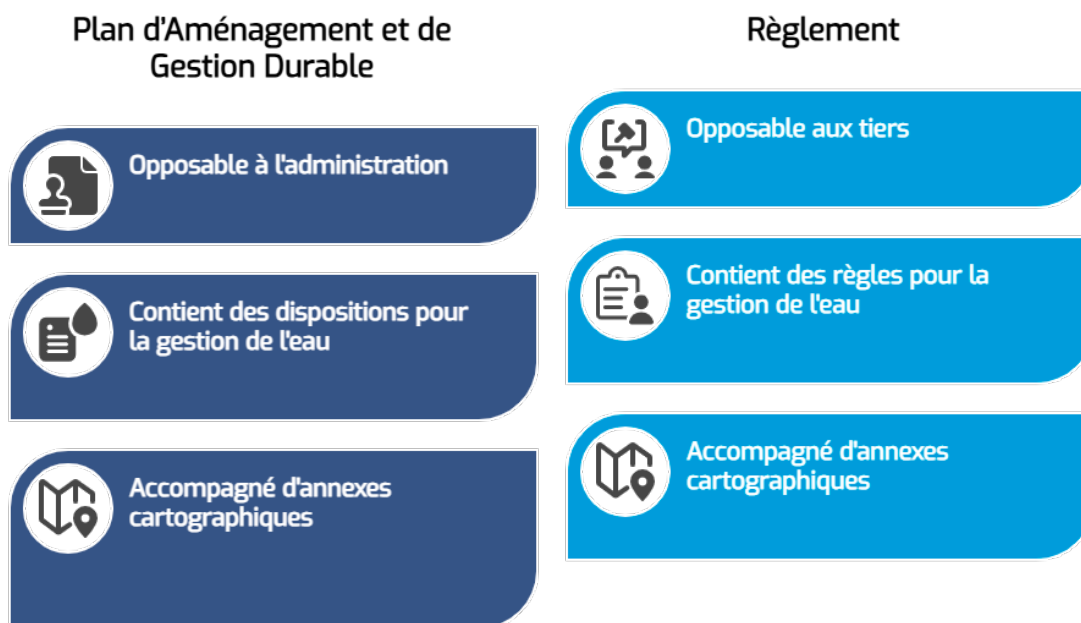
Le document stratégique qui établit les objectifs a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 21 janvier 2026 après environ une année de concertation. Ainsi, plus de 550 contributions différentes des acteurs ont été recueillies et six étapes de concertation en présentiel et dématérialisées ont eu lieu. La stratégie s'articule autour de 6 axes stratégiques et 29 objectifs.



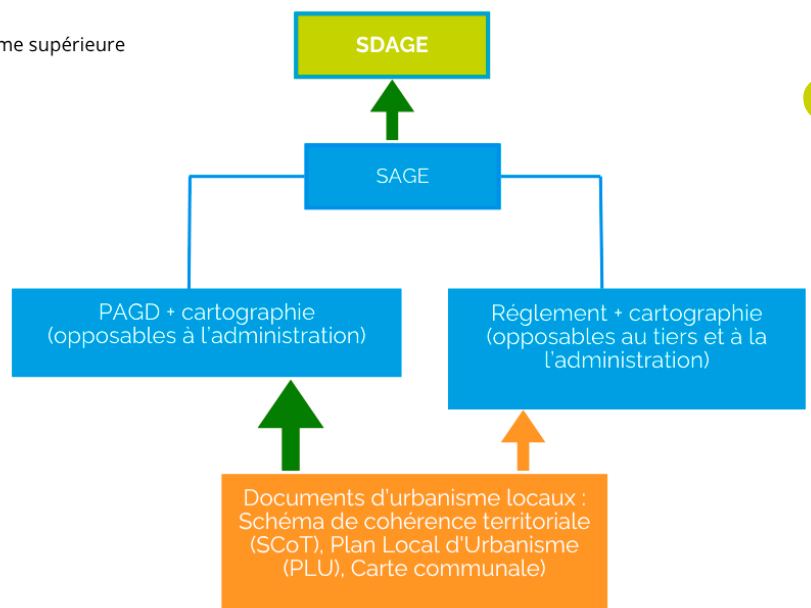
Quels sont les documents juridiques du SAGE ?

Ces deux documents sont accompagnés d'annexes cartographiques permettant de situer les territoires d'application des dispositions et règles établies.



La rédaction et la discussion de ces documents se dérouleront lors des commissions thématiques, à travers des consultations dématérialisées, ainsi qu'au cours des réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et du bureau.



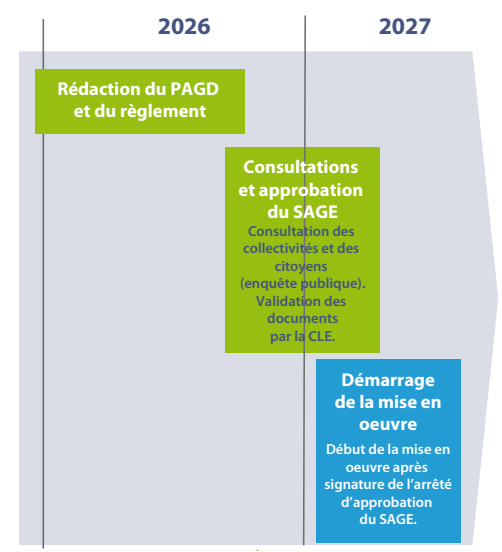
Norme supérieure



Norme inférieure

-  Conformité (absence de différences entre les normes)
-  Compatibilité (pas de contrariété majeure entre les normes)

Calendrier prévisionnel





Renouvellement de la CLE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est une assemblée délibérante et indépendante qui organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation puis de mise en œuvre du SAGE.

Elle constitue un lieu privilégié de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision. Elle a aussi pour rôle de veiller au respect du SAGE, une fois celui-ci approuvé, notamment concernant les activités ou installations soumises à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau ou de la réglementation des installations classées au titre de la protection de l'environnement.

La composition de la CLE est arrêtée par le préfet du département responsable du SAGE, soit le préfet d'Indre-et-Loire pour le SAGE Vienne Tourangelle.

La composition de la CLE est régie par la loi qui prévoit trois collèges dont la répartition suit les règles suivantes :

Collèges	Représentation	Répartition
Collectivités territoriales	Collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux	Au moins 50%
Usagers	Usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations	Au moins 25%
État	État, établissements publics	Au plus 25%

À l'issue des élections municipales de mars 2026, de nouveaux élus ont rejoint les conseils municipaux. Cette réorganisation entraîne également le renouvellement des conseils communautaires, qui sont composés des représentants des communes membres, ainsi que des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La composition de la CLE devra donc être ajustée pour tenir compte de ces changements institutionnels.

Une session de formation sera organisée à destination des membres nouvellement nommés au sein de la CLE. Cette formation leur présentera les enjeux du SAGE ainsi que les travaux en cours.

Gestion quantitative de l'eau

Sur le territoire des SAGE Vienne Tourangelle et du SAGE Vienne, une étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) a été engagée en octobre 2022. Son objectif est d'améliorer la connaissance de la ressource en eau et d'organiser la répartition de l'eau disponible entre les différents usagers, tout en assurant la préservation des milieux aquatiques.

À la suite de la validation des volumes prélevables en juin 2025, l'étude a permis de proposer une répartition des volumes d'eau prélevables entre les différents usages, la définition de seuils de gestion de crise et la formulation d'actions pour rétablir l'équilibre quantitatif sur le territoire.



La loi n° 2025-794 du 11 août 2025 impose désormais que les études sur la gestion quantitative intègrent une analyse des impacts socio-économiques des volumes prélevables identifiés. Dans le cadre de l'étude HMUC actuelle, une analyse multicritères de l'impact des volumes prélevables a été réalisée sur la base d'indicateurs définis par le guide des études HMUC. Afin de se conformer à la loi, cette analyse devra être complétée pour intégrer spécifiquement « les conséquences pour l'emploi, l'alimentation, l'attractivité rurale et les revenus agricoles ».

Cette phase complémentaire d'étude sera conduite en 2026 et 2027, afin de finaliser l'étude HMUC et de permettre à la Préfète coordonnatrice de bassin de fixer les volumes prélevables et leurs conditions d'application.

Les zones humides : une richesse à préserver

Les zones humides se caractérisent par la présence d'eau en surface ou dans le sol, de manière permanente ou temporaire. Elles constituent des espaces de transition entre milieux terrestres et aquatiques.

Les zones humides jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des équilibres naturels et soutiennent de nombreuses activités humaines. Elles assurent notamment :



(Source texte : Office français de la biodiversité : <https://ofb.gouv.fr/les-zones-humides>)

En France, près de la moitié des zones humides a disparu entre les années 1960 et 1990.

(Source : Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques)

A l'échelle du bassin de la Vienne Tourangelle, les zones humides n'échappent pas à ce constat. C'est pourquoi la CLE a identifié la protection et la restauration des milieux aquatiques et humides comme un axe prioritaire. Des inventaires ont été menés pour localiser ces milieux et caractériser leurs fonctions.

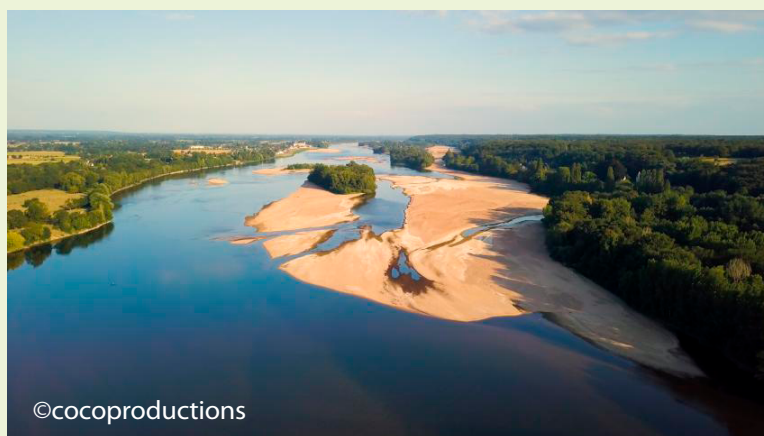
Plusieurs partenaires (syndicats de rivière, associations de protection de la nature, Conservatoires d'espaces naturels, etc.) interviennent déjà sur ces sites.

En 2026, l'EPTB Vienne réalisera un travail complémentaire pour hiérarchiser les zones humides du territoire selon leur rôle stratégique dans la gestion de l'eau. Cette démarche sera intégrée au SAGE, afin de cibler les actions et d'élaborer des règles pour optimiser leur gestion.

Une labellisation internationale pour un site d'exception

Conscient des enjeux sur son territoire, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine a souhaité dès 2023, inscrire « La Loire des confluences » au titre de la Convention de Ramsar, un traité international qui vise la préservation et la gestion durable des zones humides à l'échelle mondiale.

Le 26 février 2026, la « Loire des confluences » a reçu le prestigieux label Ramsar, reconnaissant le caractère exceptionnel de cet espace naturel fragile, en cochant les 9 critères de la candidature pour la première fois en France !



©cocoproductions

Source : <https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/le-parc/la-loire-des-confluences-site-ramsar>

« La Loire des confluences » s'étend sur 175 km de cours d'eau et près de 18 000 ha, abrite 34 types d'habitats remarquables et 218 espèces protégées. Le site se positionne en aval de Tours jusqu'au sud d'Angers. Il se compose des trois grands affluents de la Loire : le Cher, l'Indre et la Vienne, complétés du Thouet en Maine-et-Loire. La vallée de la Vienne, de sa confluence avec la Loire jusqu'à Chinon, est incluse dans ce site.

La labellisation Ramsar est une nouvelle étape pour le territoire, propice à renforcer les actions collectives de préservation et de la valorisation du site et de ses zones humides.

Les actualités du bassin...

UN PROJET AMBITIEUX DE RESTAURATION DU NÉGRON AU LIEU-DIT PALLUAU À LOUDUN (86)

Après un début de travaux à l'automne 2024 interrompus du fait des intempéries, le projet de restauration de la continuité écologique et de la morphologie du Négron au lieu-dit Palluau à Loudun est achevé.

Sur ce secteur de 360m linéaire, un seuil d'un peu plus de 1m de hauteur de chute rendait impossible la circulation des poissons. Le plan d'eau stagnant était envasé et uniforme du fait des anciens travaux de curage et de recalibrage. Les problèmes de réchauffement de l'eau en été dégradent sa qualité et amplifiaient le développement algal.



Source : F. Bergé - SBNM

Les travaux portés et mis en œuvre par le Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de la Vienne, ont duré plus d'un mois et ont nécessité l'intervention de plusieurs prestataires.

LA ZONE HUMIDE DE MONTOUR

Sur la commune de Beaumont en Véron, cette zone humide a été aménagée à l'automne 2025. Ce projet novateur répond aux effets du changement climatique et plus particulièrement à la tendance d'assèchement du bocage du Véron avec pour objectifs de :

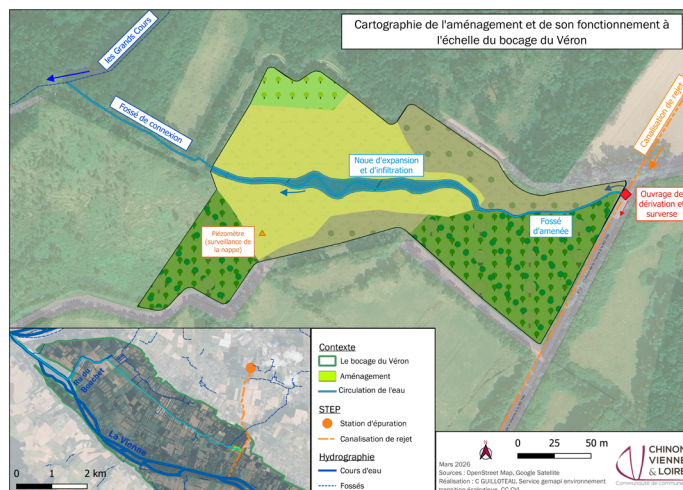
- Réhumidifier le bocage,
- Diversifier les habitats
- Améliorer la qualité des eaux rejetées.



Source : F. Bergé - SBNM

Après suppression de la vanne, la création de méandres et d'alternance de radiers et de fosses ainsi que la recharge en matériaux alluvionnaires et en pierres de champs a permis de retrouver un fonctionnement naturel. Cette action permet de rééquilibrer la pente du cours d'eau et de maintenir un niveau de la nappe suffisant pour alimenter la zone humide amont.

Les deux mares créées et la plantation d'une végétation de berges sont venues compléter ce chantier.



Source : CCCVL

Réhumidifier le bocage

Un moyen simple est retenu : dériver les eaux de rejet traitées, initialement directement conduites dans la Vienne. La canalisation est dérivée et les eaux sont reprises au sein de la parcelle du projet. Une noue permet à une partie des eaux de s'infiltrer vers la nappe, alors qu'une rigole dirige celles qui ne s'infiltrent pas vers le réseau de fossé du bocage, le Ru du Bouchet et enfin la Vienne.



Source : CCCVL

Un chantier de plantation participatif est venu finaliser le projet avec l'implantation d'espèces locales.



Source : F. Bergé - SBNM

Ce projet, réalisé dans le cadre du contrat territorial du Syndicat des Bassins du Négron et du St Mexme, a été soutenu financièrement par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Département d'Indre-et-Loire.

LA LETTRE DU SAGE VIENNE TOURANGELLE